



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 OCTOBRE 2024

Présents : P. AZA-VALLINA, I. BARTHE, J. BOUISSON, G. BOUISSON, M. CLUZEL, D. DOUARCHE, A. ESCURET, R. LORIVAL, D. MASSOL, M. MURIOT, C. TARRAGA.

Procuration : C. COURTENS à C. TARRAGA.

Excusé : J. MAJRI.

Secrétaire de séance : R. LORIVAL

Début de la séance : 18h10

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25/09/2024

Vote : Pour Unanimité (11)

18h20 : Arrivée M. CLUZEL

2. DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A PASSER LE MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) DEMOLITION DE LA CAVE COOPERATIVE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'objet du présent marché concerne la déconstruction de l'ancienne cave coopérative de Mons la Trivalle soit un ensemble d'environ 1200 m² composé de bâtiments et du parc des cuves, sis place de la Gare. Cet ensemble comprend une construction des années 70, de type hangar agricole en structure métallique, avec un bardage extérieur en bac acier et une couverture en plaques de fibrociment ainsi que des constructions annexes en blocs d'agglomérés et un parc de cuves sur ancrage béton.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour répondre à ce marché et compte-tenu du montant estimé de la prestation (120 000 € HT/procédure adaptée), il a été publié un Avis d'Appel Public à la Concurrence sur le profil acheteur E-marchés-publics de la commune.

A l'issue de la période de consultation (avis publié le 27/06/2024), dont la date limite de remise des offres a été fixée au 20/09/2024, à 12h00, 7 entreprises ont déposé une offre : PAGES TP, SAS BRIANE JEAN, HORIZON BTP, PAPREC METAL DECONSTRUCTION SOLUTIONS France, VIDAL DEMOLITION TP, JM DEMOLITION & DESMIANTAGE, MICKA TP / MICKA DESAMIANTAGE.

Mme le Maire précise que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 30/09 afin de donner un avis consultatif. Les offres des candidats ont été analysées au regard des critères pondérés suivants : prix (60 %), valeur technique (40 %). Il ressort de cette analyse que l'entreprise MICKA TP/ MICKA DESAMIANTAGE a présenté l'offre la plus avantageuse.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

D. DOUARCHE interroge sur la viabilité de l'entreprise MICKA TP/MICKA DESAMIANTAGE. C. TARRAGA explique que cette entreprise, dont le siège social est à Thézan les Béziers, est spécialisée dans la démolition. G. BOUISSON pose la question de la démolition du quai situé entre la cave et la maison des chasseurs. C. TARRAGA expose la procédure concernant les cuves béton à l'intérieur de la cave. Elles seront comblées par les gravats résultant du concassage du béton. D. MASSOL demande à ce que l'évacuation de l'eau soit prise en compte dans les cuves en question, et donc d'éviter qu'elles soient complètement étanches en prévoyant des ruptures dans les structures.

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise MICKA TP/MICKA DESAMIANTAGE pour un montant HT de 45 990.00 € soit 55 188.00 TTC et d'autoriser Madame le Maire à signer le marché public, les crédits ayant été inscrits au budget principal (chapitre 23).

Vote : Pour Unanimité (12)

3. QUESTIONS DIVERSES

- Madame le maire informe des éléments concernant le centre du village, parking entre le bâtiment du pôle de pleine nature et les jeux d'enfants. Cette première tranche doit être déclenchée rapidement, le DCE étant en cours de rédaction par le bureau d'études. Madame le maire demande la validation par les élus d'une borne électrique forain ainsi que des éclairages.
- Madame le maire informe d'une réunion qui s'est tenue avec l'inspectrice de l'éducation nationale (IEN) de la circonscription en mairie d'Olargues en présence des maires d'Olargues et de Mons et des premiers adjoints afin de lui soumettre le projet de rénovation du bâtiment qui accueille l'école primaire et la maternelle. Une finalisation des plans va donc être lancée par la mairie d'Olargues. Madame le Maire ajoute que les nouveaux statuts du SIDEO ont été approuvés par l'ensemble des communes adhérentes et que doit être votée prochainement la nouvelle répartition des charges financières entre les communes.

Fin de la séance : 19h20

Le secrétaire de séance :

R. LORIVAL

Le Maire :

Arielle ESCURET

